

# CINQUIÈME PARTIE

## I. — APERÇU DÉMOGRAPHIQUE DE LA TUNISIE

### 1. — ETAT DE LA POPULATION

#### A. — Les recensements en Tunisie

Le dénombrement de la population de la Régence a été effectué, tous les cinq ans, depuis 1891; circonscrit à la colonie française jusqu'en 1896, il a été étendu à l'ensemble de la population européenne à partir de cette date. Ce n'est que depuis le 6 mars 1921 que les recensements portent sur les populations musulmanes et israélites.

Avant ces dates respectives, des estimations avaient cependant été faites :

D'après les registres du Consulat de France à Tunis, la population française était, le 31 décembre 1880, de 708 habitants.

En 1886, une évaluation donne : 3.500 Français.

— En 1911, les populations musulmane et israélite étaient estimées à 1.740.000 et à 50.400 habitants.

#### B. — La population de la Tunisie

Le graphique n° 1 donne l'évolution de la population depuis 1881.

De 1911 à 1941, la population musulmane a augmenté de près de 75 % et la population israélite de 30 %.

Pendant la même période : 1911-1941, l'accroissement a été de 150 % pour la population française et d'environ 25 % pour la population italienne.

La population tunisienne s'est donc accrue de 70 % pendant que la population européenne augmentait de 68 %.

Si la population totale de la Régence a augmenté de 70 % entre 1881 et 1936, il est intéressant de noter également que durant la même période, l'Algérie a vu le nombre de ses habitants s'accroître de 120 %.

### 2. — MOUVEMENT DE LA POPULATION

Entre les recensements de 1931 et 1936, la population de Tunisie a augmenté de 197.600 habitants. Or, l'excédent des naissances sur les décès a été, pendant cette période, de 148.000. Les mouvements migratoires se traduisent donc par une immigration de près de 50.000 personnes.

Les déclarations de naissance et décès ont

été rendues obligatoires et enregistrées par les Postes d'Etat-Civil de la Régence :

-- Pour les Français : par le décret du 29 juin 1886.

-- Pour les Tunisiens (Musulmans et Israélites) : par le décret du 28 décembre 1908. Les dispositions de ce décret, étendues à tout le territoire par des textes successifs, n'ont eu d'effet qu'à partir de 1914.

-- Pour les Etrangers : par le décret du 26 décembre 1919.

Il est à noter que seules les déclarations de naissances et de décès ont été rendues obligatoires pour la population étrangère : Les étrangers, en effet, font procéder à leur mariage par le représentant de leur pays et ne sont pas astreints aux déclarations dans les Contrôles Civils et Municipalités. Le nombre des mariages figurant dans les statistiques ne correspondent donc pas au nombre réel de mariages célébrés.

#### A. — Nuptialité

Par suite de l'impossibilité de connaître exactement le nombre de mariages dans la population étrangère, nous limiterons l'étude de la nuptialité à la population française.

Le « taux de la nuptialité générale », rapport du nombre annuel des mariages célébrés (ou du nombre de nouveaux mariés) à l'effectif de la population, multiplié par 100 ou 10.000 donne la proportion des nouveaux mariés pour 100 ou 10.000 habitants. Mais il est bien évident que tous les habitants d'un pays ne sont pas aptes à contracter mariage. Il est donc préférable de calculer un taux de nuptialité dans la population mariable; rapport annuel du nombre des nouveaux mariés au nombre des mariables : garçons de 18 ans et plus, veufs et divorcés; filles de 15 ans et plus, veuves et divorcées.

La proportion pour 1.000 mariables a été :

PERIODES	Sexe masculin	Sexe féminin
	1924-1928 .....	103
1929-1933 .....	110	65
1934-1938 .....	101	60

En France, pendant les mêmes périodes, les proportions ont été inférieures : pour le sexe masculin, la moyenne a été de 70 et pour le sexe féminin de 45. Le nombre des Françaises et Français qui se marient est donc plus élevé en Tunisie qu'en France.

### B. — Natalité

Afin de suivre l'évolution de la natalité dans un pays dont la population varie sans cesse et en vue de faciliter toutes comparaisons utiles, on calcule un taux de natalité (généralement la proportion annuelle des naissances pour 10.000 habitants).

En ne considérant que le nombre des femmes en âge de procréation (15 à 49 ans), on obtient « le taux de fécondité ».

#### 1° POPULATION EUROPEENNE

Le graphique N° 2 donne les variations du taux de natalité pour les populations française, européenne et tunisienne de la Tunisie. Le dernier recensement ayant été effectué en 1936, nous avons dû arrêter à la période 1934-1938 la courbe relative à la population française.

Le graphique montre que la natalité française en Tunisie est beaucoup plus élevée qu'en France. Suivant le sort de la natalité de la population européenne, elle a dû diminuer depuis 1936. Ce fait a été également observé en Algérie où le taux après avoir atteint 240 en 1926 était en 1937 égal à 183.

L'abaissement de la natalité est peut-être la conséquence d'une part d'une trop forte concentration urbaine (la ville de Tunis renferme près de la moitié du peuplement européen), et d'autre part des effets de la crise économique mondiale.

#### a) Naissances suivant la vitalité

De 1942 à 1945, la proportion des mort-nés pour 1.000 naissances au total a été, en :

1942 : 21  
1943 : 18  
1944 : 21  
1945 : 15

La fréquence des mort-nés dans le total des naissances a été en France de 34 pour 1.000 en 1931-1935 et de 27 pour 1.000 en 1945.

b) De 1942 à 1945, sur 1.000 nés vivants, 21 étaient illégitimes.

#### c) Naissances suivant le sexe

C'est un fait reconnu depuis longtemps qu'il naît dans le monde plus de garçons que de filles.

En Tunisie, de 1920 à 1945, en moyenne, sur 1.000 naissances au total, on a compté 516 garçons et 484 filles.

Le taux de masculinité, c'est-à-dire le nombre de garçons pour 1.000 filles a donc été de 1.063.

Pour la plupart des pays, le taux est compris entre 1.040 et 1.070 et dépasse rarement ces limites.

#### d) Naissances d'après l'âge de la mère

En 1943 et 1944, l'âge moyen des mères a été respectivement de 29 ans et 2 mois et de 29 ans et 4 mois.

Répartition de 1.000 naissances d'après l'âge de la mère :

AGE DE LA MERE		
15 à 19 ans.....	48	41
20 à 24 ans.....	258	255
25 à 29 ans.....	259	257
30 à 34 ans.....	239	243
35 à 39 ans.....	146	151
40 à 44 ans.....	46	50
45 à 49 ans.....	4	3
	1.000	1.000

#### e) Fécondité générale des femmes de 15 à 49 ans

Le taux est calculé par la proportion des naissances vivantes pour 10.000 femmes de 15 à 49 ans :

	Pop. Europ. totale	Pop. française
1924-1928.....	109	103
1929-1933.....	118	116
1934-1938.....	103	97

Il est très intéressant de noter que, pendant la même période, le taux de fécondité en France a été de 69,66 et 62, donc de beaucoup inférieur au taux de fécondité des femmes françaises en Tunisie.

#### 2° POPULATION TUNISIENNE

Le tableau ci-dessus fournit la proportion des naissances vivantes pour 10.000 habitants dans les différents Contrôles Civils.

La natalité a augmenté dans tous les Contrôles, sauf Medjez-El-Bab, Souk-El-Arba et Béja.

L'augmentation a été très nette à Djerba (67 %), Maktar (66 %), Sfax (63 %), Gabès (63 %), Kairouan (60 %).

### Proportion des naissances vivantes pour 10.000 habitants

Proportion des naissances vivantes pour 10.000 habitants. (Population tunisienne) :

CONTROLES CIVILS	1919-1923	1934-1938
Tozeur .....	262	380
Gabès .....	216	355
Djerba .....	210	352
Kairouan .....	197	316
Grombalia .....	299	315
Territoires du Sud .....	257	314
Sousse .....	250	301
Maktar .....	241	301
Tunis .....	250	297
Kasserine .....	209	296
Medjez-El-Bab .....	291	283
Bizerte .....	218	275
Sfax .....	167	273
Gafsa .....	204	248
Souk-El-Arba .....	248	247
Zaghouan .....	192	242
Béja .....	258	240
Tabarka .....	170	240
Téboursouk .....	190	229
Kef (Le) .....	221	228

### Fécondité

Le taux de fécondité des femmes tunisiennes est égal à 132 en 1935-1937 (derniers chiffres connus) seul le Japon atteignait 132, les autres pays présentant un taux variant entre 51 (Suède) et 105 (Bulgarie).

### 3° POPULATION TOTALE

La natalité a augmenté très nettement depuis 1921. A l'exception d'une période de baisse relative (1934-1938), le taux s'est accru de 40 %.

A l'exception de l'Allemagne, le taux de natalité était en 1939 dans la plupart des pays inférieur de 10 à 25 % par rapport à 1929.

La Tunisie prend place (en même temps que l'Algérie d'ailleurs) dans la catégorie des pays

à forte natalité tels que le Japon, la Roumanie, l'Italie, l'Egypte, l'U.R.S.S., etc...

En effet, le taux était :

Au Japon :	349 en 1925
	316 en 1935
	267 en 1938
En Egypte :	394 en 1935
En U.R.S.S.,	entre 400 et 450 en 1939

L'accroissement important de la natalité en Tunisie est dû, ainsi que les résultats précédents le montrent (puisque la natalité européenne a diminué) à une augmentation très sensible de la natalité de la population tunisienne pour laquelle le taux s'élevait en 1944 à 360.

### C. — Mortalité

Si, pour la population française, la mortalité a régulièrement baissé depuis 1919 pour atteindre le taux de 127 en 1934-1938, pour la population européenne totale le taux a varié autour de 160, mais a fortement diminué dans la période actuelle (133).

### 1° POPULATION EUROPEENNE

La mortalité est, dans la population européenne de la Tunisie, inférieure à la mortalité dans la Métropole et dans certains autres pays européens.

De 1942 à 1943, l'âge moyen des décédés a été de 40 ans. D'une manière générale, l'âge moyen est plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Cet âge moyen est très inférieur à l'âge moyen des décédés en France (58 ans en 1937) : ceci est dû d'une part au fait qu'une grande partie des Européens quittent la Tunisie au moment de leur retraite, mais principalement à la forte mortalité infantile : en effet, de 1942 à 1945, sur 1.000 décédés au total, on compte près de 200 décédés de moins d'un an. (Sur 5 personnes qui meurent, on compte un enfant de moins d'un an).

Durant les années 1943 à 1945, on compte en moyenne : 130 décédés pour le sexe masculin et 115 pour le sexe féminin, de moins d'un an pour 1.000 enfants déclarés vivants (de chaque sexe).

On voit donc qu'au total, pour 100 naissances vivantes, on observe, en moyenne, 12 décès au cours de la première année.

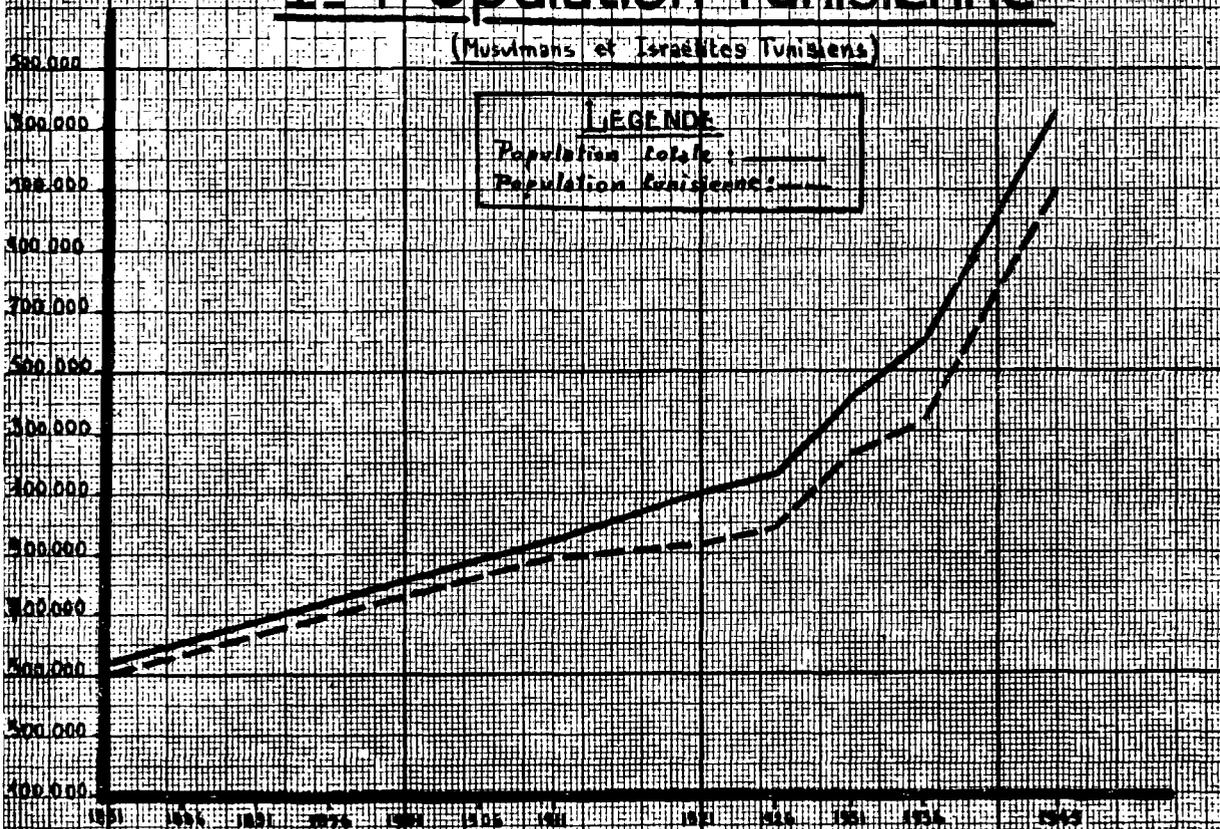
### 2° POPULATION TOTALE

Le taux de mortalité varie entre : 165 et 180.

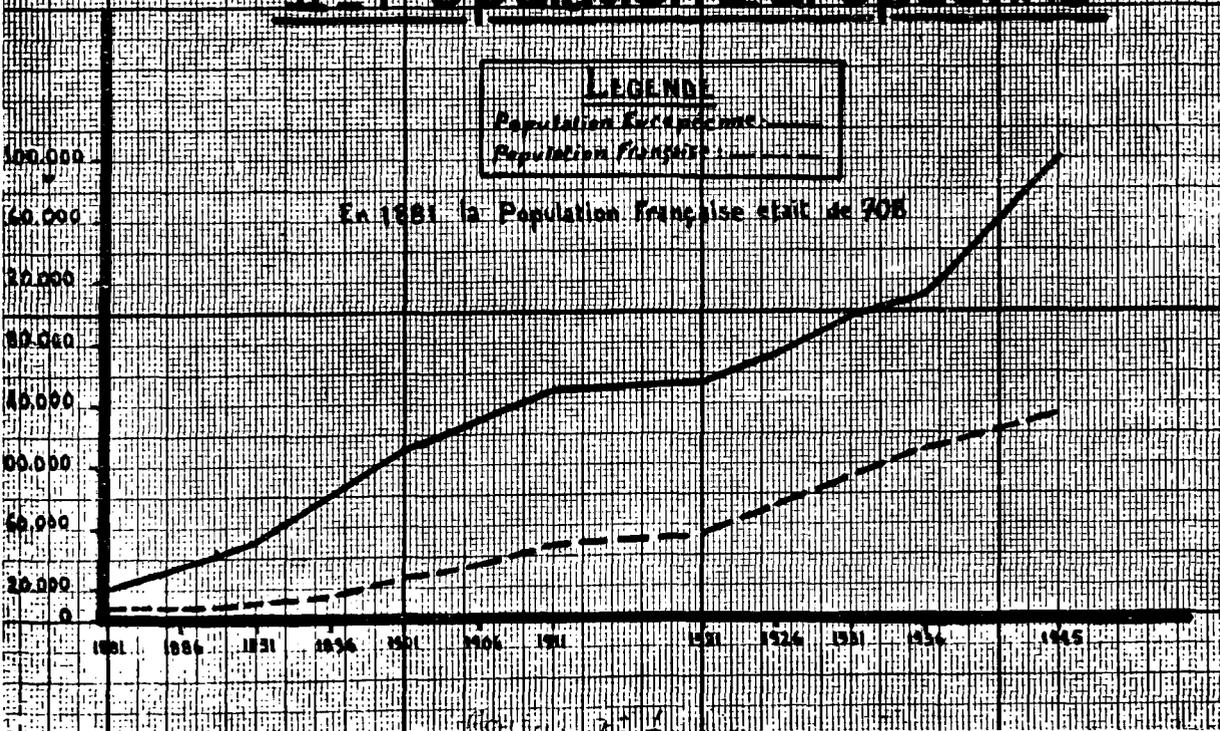
# POPULATION de la TUNISIE

## I. Population Tunisienne

(Musulmans et Israélites Tunisiens)



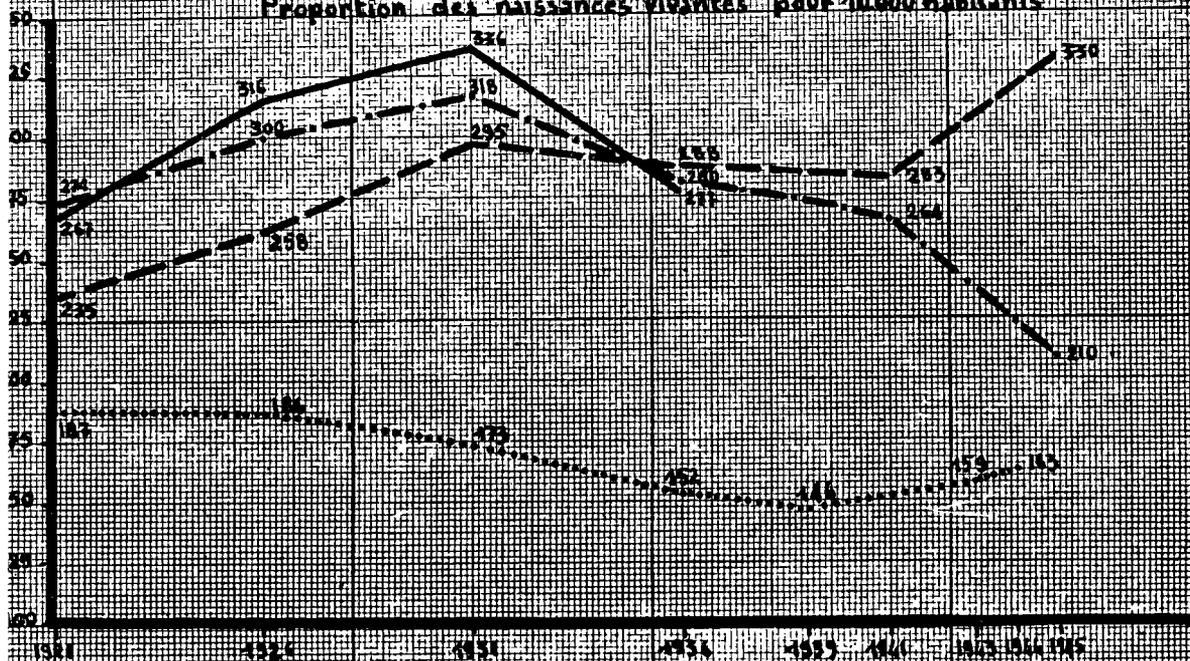
## II. Population Européenne



# POPULATION de la TUNISIE

## NATALITE

Proportion des naissances vivantes pour 10.000 habitants

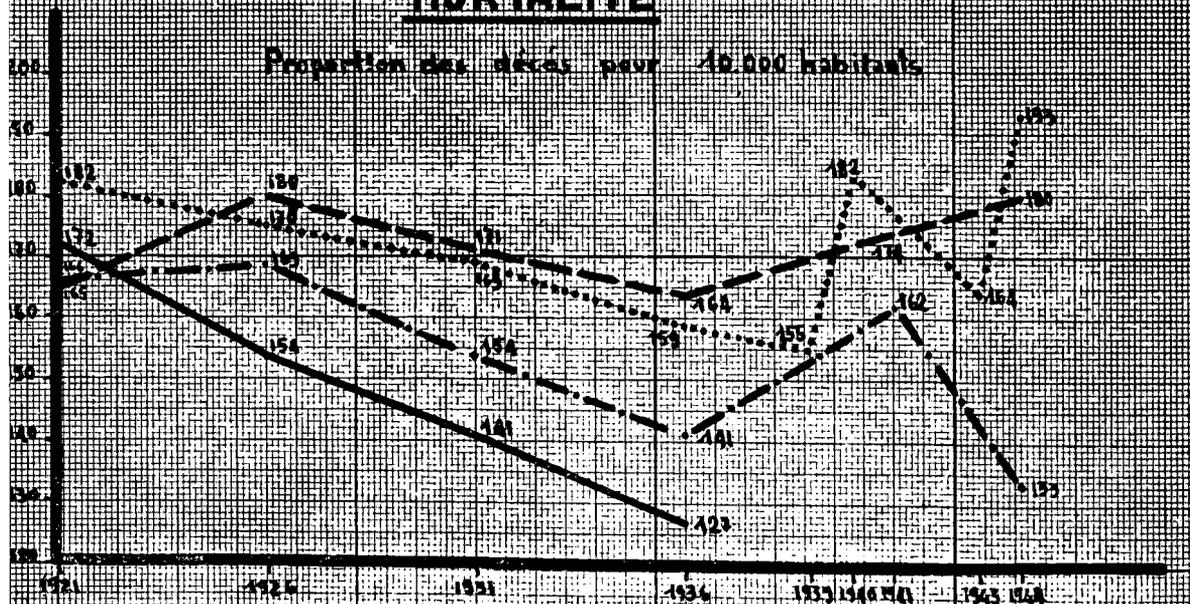


## LEGENDE

Population européenne : ———  
 Population française : ———  
 Population globale : ———  
 Population de la France : - - - - -

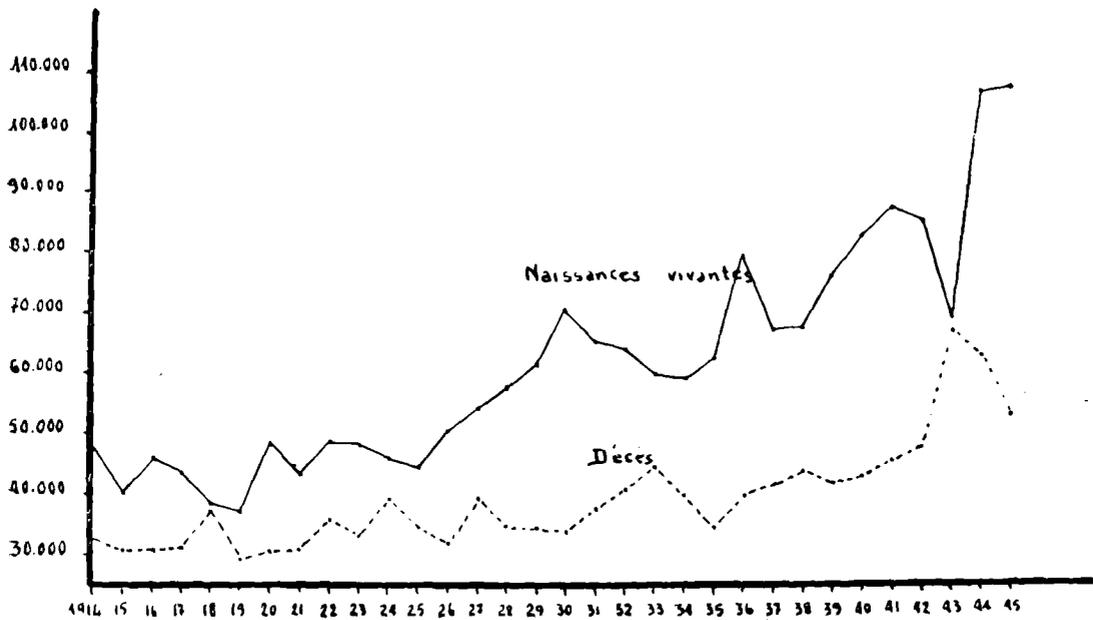
## MORTALITE

Proportion des décès pour 10.000 habitants

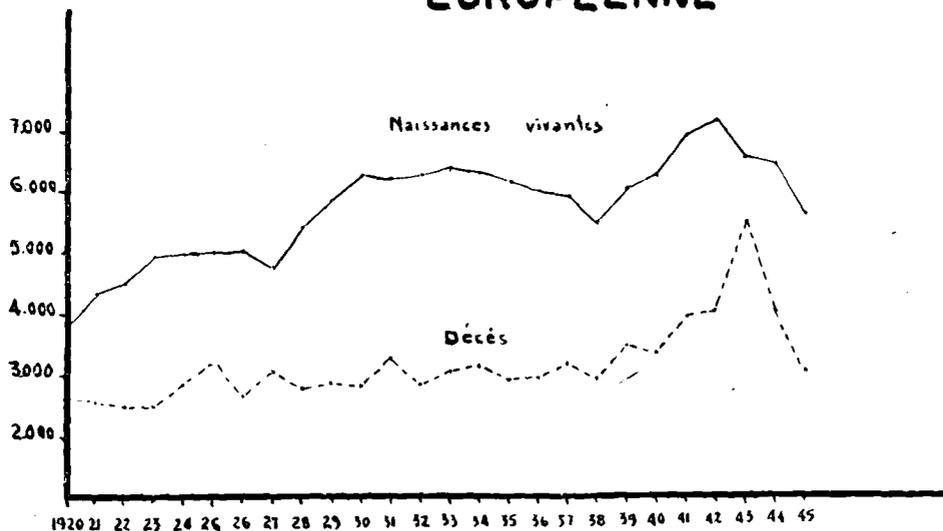


# POPULATION de la TUNISIE

## I. NAISSANCES et DECES SURVENUS DANS LA POPULATION TUNISIENNE (Musulmans et Israélites Tunisiens)



## II. NAISSANCE et DECES SURVENUS DANS LA POPULATION EUROPEENNE



La proportion des décès est, on le voit, relativement élevée dans la Régence, mais reste toutefois inférieure à la proportion observée dans certains pays, en 1939 dans l'U.R.S.S. (160 à 240), en 1935 en Egypte (251) ou au Japon en 1938 (175).

La mortalité, infantile n'a pu être observée jusqu'ici que dans la population européenne. Toutefois, depuis le 1er janvier 1946, les statistiques des décès survenus dans la ville de Tunis mettent en évidence une forte proportion de décès d'enfants d'un an. Pour 100 décès au total, on compte entre 20 et 30 décès de moins d'un an.

#### D. — Mouvement naturel de la population

L'accroissement de la population provient à la fois de la balance des mouvements migratoires avec l'étranger et de l'excédent des naissances sur les décès.

Nous n'étudierons ici que l'accroissement naturel de la population.

Le graphique N° 3 fournit, par année, les naissances vivantes et les décès.

Les excédents absolus de naissances accusent une augmentation assez nette depuis 1927.

L'excédent annuel moyen (depuis 1920) est de 28.000, le maximum a été observé en 1945 (57.000).

Entre les années 1934 et 1938, dans tous

## II. — LE CABLE TUNIS-ALGER

Jusqu'à présent, les communications télégraphiques et téléphoniques entre l'Algérie et la Tunisie se faisaient par ligne aérienne. Les inconvénients de ce procédé sont connus : fragilité des lignes dans les intempéries, impossibilité de faire passer de nombreuses communications sur le même fil. Aussi l'installation d'un câble souterrain Tunis-Alger a-t-elle été entreprise.

Les travaux de pose de la section Tunis-Djedeida et de la dérivation Djedeida-Bizerte sont terminés. Les circuits Tunis-Bizerte ne pourront être mis en service que lorsque la station d'amplification de Mateur aura reçu le matériel attendu de France.

La section Djedeida-Medjez-el-Bab est en

## III. — TRIBUNAL MIXTE IMMOBILIER

Le 2 octobre a eu lieu l'audience solennelle de rentrée au Tribunal Mixte Immobilier. L'extrait reproduit ci-dessous d'un discours prononcé à l'audience solennelle souligne l'ori-

ginalité de cette juridiction et l'importance qu'elle a dans la vie économique et sociale du pays.

les Contrôles Civils (à l'exception de Tunis), les excédents de naissances pour 10.000 habitants ont dépassé : 100. Les maxima ont été : 154 à Kasserine, 147 à Gafsa, 145 à Maktar, 141 à Grombalia. Pour toute la Tunisie, l'excédent était de 124, ce taux est très élevé et est très rarement dépassé actuellement.

Nous voyons donc que, sans tenir compte des mouvements migratoires, dont on ne peut prévoir l'ampleur, la population de la Tunisie s'accroît rapidement.

### Conclusion

Les progrès de l'Hygiène Publique et les Œuvres Sociales permettront, par l'abaissement de la mortalité infantile, d'améliorer un potentiel démographique déjà remarquable.

Les Pouvoirs Publics seront donc amenés à l'avenir à résoudre une série de problèmes résultant d'un accroissement très sensible de la population.

Il est bien certain qu'un plan rationnel de mise en valeur des ressources naturelles de la Tunisie devra permettre de faire face aux besoins d'une population toujours plus nombreuse et d'utiliser ses énergies en totalité.

(D'après une étude de MM. Lepidi et Nacash, communiquée par le Service Tunisien des Statistiques).

place. Elle pourra être utilisée partiellement en attendant que la construction des stations d'amplification nécessaires permettent l'utilisation de la ligne entre Tunis et Medjez-el-Bab.

Les bâtiments d'amplification des stations de Tunis, Medjez-el-Bab, Souk-el-Khémis et Ghardimaou sont en cours d'étude. Le bâtiment de Tunis sera prochainement mis en adjudication. Pour les autres stations, un projet-type est en voie d'achèvement.

Il semble que le câble Medjez-el-Bab-Constantine puisse être fabriqué et posé à la fin de l'année 1947. La mise en service de bout en bout du câble est escomptée pour le milieu de l'année 1948.